Dernière Heure

LA GUERRE
entre l'Angleterre & le Transvaal

La retraite des Boërs n'est qu'une feinte

Londres, 28 novembre. — La *Westminster Gazette* considère comme fort possible que les Boërs, dont on a annoncé la retraite sur Colenso, se soient retirés dans le district d'Ladysmith pour tenir la réputation de leur être favorables, pour se réapprovisionner et revenir nouer de nouveau les communications et retarder la marche de l'armée anglaise.

La situation dans le Natal

Londres, 28 novembre. — Les nouvelles du théâtre de la guerre sont toujours rares.

Les troupes ont repris leur marche en avant et les Boërs, selon la tactique du général Joubert se retirent graduellement en faisant subir à l'ennemi des pertes toujours énormes.

Le général Buller est encore à Frere. Un engagement est imminent avec le commando qui se retire sur Colenso.

Le général Gatacre occupe une position défensive très forte au nord de la rivière Orange. Il n'a rien fait connaître de ses dispositions et aucun combat n'est signalé de ce côté.

La marche du général Galacre sera sans doute gardée secrète; cette division devant tout en en prolonger la ligne du général Methuen pour tenir les Boërs sur Bienfontein.

Chronique Régionale

L'ALCOOL SOLIDIFIÉ

Monsieur le Rédacteur en chef,

Les nombreux lecteurs du *Progrès du Nord* — journal de la défense agricole du Nord de la France — liront avec plaisir l'article qui va suivre; ils apprendront aussi que la Règie a commencé à capituler, il n'est pas trop tôt, espérons qu'elle finira par tâcher le morceau tout entier. On voit qu'il est souvent nécessaire de mettre un grain de sel sur la queue d'une anguille pour le faire dégorger.

1° ALCOOL SOLIDIFIÉ

On nous demande : « Quoi est ce nouveau produit ? A quoi sert-il ? Qui l'a inventé ? Comment se prépare-t-il ? »

Répondons d'abord à cette dernière question par une recette :

Verser 2 centilitres d'alcool dénaturé à 90° dans un récipient d'une capacité double (un ballon en verre de laboratoire est le plus commode) et faire bouillir l'alcool au bain marie, en sorte que celui-ci prenne une température voisine de 60°. Ajouter-y 30 à 35 grammes de savon blanc de Marseille râpé, bien sec, et environ 2 grammes de gomme-laque. Agiter en tournant le ballon jusqu'à dissolution, en demande quelques minutes. Retirer du bain-marie et verser le contenu dans une série de petites boîtes en-forme-tronc-de-cône (boîtes à cirage ou pots épaisses.) Mettre aussitôt les couvercles des boîtes et laisser refroidir.

Après quelques minutes, la masse est prise dans les boîtes, dont chacune devient ainsi un petit réchaud pouvant se transporter dans la poche. Il suffit, pour en allumer, d'allumer le morceau et d'enflammer la masse avec une allumette.

Bien entendu, un semblable réchaud n'est pas inépuisable, mais une boîte suffit pour faire réchauffer, cafe compris, un déjeuner de campagne pour deux personnes.

Nous ne doutons donc pas du succès que ce mode d'emploi de l'alcool trouvera auprès des excursionnistes et des voyageurs. Il trouvera certainement en France, au moins le même succès qu'il a rencontré en Allemagne et en Suisse, où il fait partie du léger bagage de tout bon bicyclistes.

Encore une invention française qui nous revient de l'étranger, dira-t-on ? Parfaitement, mais permettons de garder le nom de l'inventeur, qui est la notoriété éphémère plus à la correctionnelle qu'aux brevets qu'il n'est bien garde de prendre.

Donc, ledit inventeur était un fraudeur qui, ayant remarqué cette alliance du savon et de l'alcool, avait employé la recette ci-dessus avec de l'alcool du au lieu de l'alcool dénaturé, et sur une assez grosse échelle. Il confectionnait ainsi du magnifique pains de savon qui finissaient l'octroi sauvegarder d'autres droits que ceux du savon, dont l'alcool était bien vite retiré par un alambic clandestin.

Bientôt pincé, cet ingénieux industriel vit ses travaux malheureusement reconnaître par la justice, qui lui octroya... plus qu'un savon.

Vous comprenez donc que la Régie se méfiait un peu d'importations, conséquence avec l'alcool dénaturé, ce produit ne fera courir aucun risque aux intérêts du Trésor.

La grande loque, dans la recette ci-dessus, n'est pas indispensable, elle assure seulement une plus longue conservation au produit, en évitant l'évaporation de l'alcool.

Disons enfin que, quand la boîte a fini de brûler, après le dégoût que l'on éprouve à se servir d'une boîte pour servir à laver les mains du cuisinier.

On le voit, toutes les commodités sous le plus petit volume.

G. ARCHIMÈDESVE.

Extrait de la circulaire n° 371 de la 1re Division, — 5e bureau de la Direction générale des Contributions indirectes. *Alcools solidifiés pour le chauffage!*

Le Ministre de faciliter les emplois de l'alcool dénaturé et de développer la consommation (qui l'eut cru?), l'Administration a fait connaître... etc....

**-... Dans ces produits (alcools carburés) pourront comme les *cernis achetés, être reçus* détenus et livrés sans limitation de quantités, etc., par les dénaturateurs, marchands en gros et *détaillants*, leur circulation sera légitimée par les mêmes titres du mouvement que ceux utilisés pour le transport régulier des produits à base d'alcool 'Sénatorial' et en sera de même *pour les alcools solidifiés destinés au chauffage.*»

Merci, Chère belle maman! pour cette tartine de pain tant désirée. A quand le dessert ? Ce pour-là — si tu ne nous fais pas trop attendre — le promets de ne plus causer sur ta tête que du *sucre dénaturé.*

Hector SIMON,
à Landas (Nord).

Le mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire qui est en préparation et qui paraîtra à la rentrée des vacances de deux sièges à la cour de Paris, de la présidence vacante de la cour de Douai et des sièges vacants de procureur général de Chambéry, ne concernait que deux hommes jeunes du siège.

NOS REPRÉSENTANTS

Dans le service sur le décret de l'ajournement de la Chambre, les voies des départements du Nord et du Pas-de-Calais ne sont ainsi répartis :

Cet vote contre, c'est-à-dire pour la suppression de l'ambassade :

MM. Dron, Lepez, Dufontaine, Basly et Lamendin.

Cet vote pour, c'est-à-dire pour le maintien de l'ambassade, tous les autres députés du Nord et du Pas-de-Calais, à l'exception de M. Durand-Viel, qui n'est absent.

Excursion à Paris

A l'occasion de la Saint-Eloi le chemin de fer du Nord organise un train de plaisir pour Paris au départ d'Hazebrouck, Armentières, Tourcoing, Roubaix et Lille. Départ : nuit du 2 au 3 décembre ; retour le 5 décembre.

Les Conférences populaires

A ECAILLON

Samedi dernier 25 novembre, M. Riquet, professeur à l'Ecole normale de Douai, faisait une conférence sur le sujet suivant : **Le Transvaal, les Boers, l'Origine de la lutte entre les Boers et les Anglais.**

Parmi les assistants, on remarquait Mme Riquet, MM. Mazure, maire d'Ecaillon ; D'Herbecourt, adjoint au maire ; Rocquet, conseiller municipal ; Bajeux, instituteur honoraire ; Lecoufle, propriétaire à Ecaillon, adjoint au maire de Marchiennes; Trolin, instituteur à Mauvy.

M. Fréalle, instituteur-adjoint à Douai, a présenté le conférencier et, au nom de tous les assistants, l'a félicité d'avoir été reçu avec le numéro 1 inspecteur de l'enseignement primaire.

M. Riquet a traité son sujet en maître : parlant avec clarté et précision, il s'est mis à la portée son auditoire qui, vivement intéressé, se lui a pas ménagé ses applaudissements.

M. Bouvier, maire d'Ecaillon ; D'Herbecourt, adjoint au maire ; Rocquet, conseiller municipal ; Bajeux, instituteur honoraire; Lecoufle, propriétaire à Ecaillon, adjoint au maire de Marchiennes: Trolin, instituteur à Mauvy.

M. Fréalle, instituteur-adjoint à Douai, a présenté le conférencier et, au nom de tous les assistants, l'a félicité d'avoir été reçu avec le numéro 1 inspecteur de l'enseignement primaire.

M. Riquet a traité son sujet en maître : parlant avec clarté et précision, il s'est mis à la portée son auditoire qui, vivement intéressé, ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

M. Bouvier, maire d'Ecaillon ; D'Herbecourt, adjoint au maire ; Rocquet, conseiller municipal ; Bajeux, instituteur honoraire; Lecoufle, propriétaire à Ecaillon, adjoint au maire de Marchiennes: Trolin, instituteur à Mauvy.

M. Fréalle, instituteur-adjoint à Douai, a présenté le conférencier et, au nom de tous les assistants, l'a félicité d'avoir été reçu avec le numéro 1 inspecteur de l'enseignement primaire.

M. Riquet a traité son sujet en maître : parlant avec clarté et précision, il s'est mis à la portée son auditoire qui, vivement intéressé, ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

A ZUTKERQUE OSTOVE-AUDRUCK

Dimanche dernier a eu lieu à l'école d'Ostove une conférence sur la guerre au Transvaal, par M. Marcelle, le nouvel et tout dévoué instituteur.

L'attrait de cette conférence avait amené beaucoup de monde. M. Marcelle avait de la bonne pensée de faire venir quelques projections de Calais : ils ont obtenu un franc succès aussi que Mme Marcelle, qui remplissait le rôle ingrat d'accompagnateur.

M. Bouvet, maire de Zutkerque et conseiller général, a remercié publiquement M. Marcelle de la bonne année qu'il a fait passer à la population.

Les grèves dans la région

A ROUBAIX

A l'usine E. Motte

Proposition d'arbitrage de M. Motte
Réponse du Comité de la grève

M. Eugène Motte a adressé au *Journal de Roubaix* la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef.

Nos ouvriers trieurs se sont mis en grève samedi, exigeant de notre maison le renvoi immédiat des trieuses.

Ces trieuses travaillent à côté des apprentis et des trieurs. Depuis cinq ans nous leur confions le triage élémentaire, pour lequel il suffit d'avoir des yeux et dix doigts. Elle n'ont jamais mis à la main d'œuvre des hommes politiques tout n'avant cessé d'augmenter le nombre des trieurs et nous leur avons fourni une continuité de jours de travail qu'ils n'avaient jamais rencontrée jusque là.

En 1897, nous avons payé à nos trieurs hommes la somme de 191,190 francs. En 1898, un pas des trieurs a atteint 276,856 francs. En 1899, jusqu'au 15 novembre, nous avons réglé aux trieurs une paye de 348,163 fr.

Donc, personne n'a été lésé, au contraire et tous les trieurs de notre maison reconnaissent qu'en aucun temps, il n'eut une campagne aussi belle que celle de 1899. Nous n'avons donc cause de préjudice à la corporation des trieurs.

Dans un esprit de conciliation, j'ai offert aux délégués de limiter le travail des trieuses au tiers du travail fait par les trieurs. Fait, du plus délicat ne se jamais confier aux ouvrières du triage les laines croisées de Buenos-Aires et les laines croisées d'Australie.

Nos ouvriers ont répondu qu'ils avaient le mandat impératif d'exiger le renvoi des trieuses. Je ne vous ai rien dit de partie. J'accepte dans ce différend qui peut être, pour un industriel qui exporte le tiers de sa production, très gênant de l'exportation ; j'accepte l'arbitrage de M. le Préfet du Nord ou de M. Millerand, ministre du commerce. Les ouvriers peuvent choisir, je m'engage à la décision de l'arbitre. Qu'ils prennent le même engagement que moi.

Veuillez, monsieur le Rédacteur en chef, donner à cette lettre la publicité qu'elle comporte, pour hâter les solutions à intervenir et agréer, etc.

Pour Alfred MOTTE et Cie
Eugène MOTTE,
gérant.

Le Comité de la grève nous communique la réponse suivante :

Roubaix, 28 novembre 1899.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Permettez-nous d'avoir recours à la publicité de votre journal pour répondre à la lettre de M. Motte que vous avez publiée.

La revendication que nous avons soumise à notre patron ne comporte pas, selon nous, matière à arbitrage. Nous demandons tout simplement à M. Motte la suppression des filetiers qu'il emploie, et leur remplacement par des gamins pour le triage des débris d'Afrique Magamée, vrairies chardonneux et autres matières délétères.

Nous considérons l'entrée des femmes dans notre maison comme un danger pour la corporation, et nous n'avons pas tort ; car l'essai fait par M. Leroux-Lamoreille en est une preuve.

Nous sommes prêts à faire arbitrer à l'atelier que quand il n'y aura plus de femmes trieuses.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, donner à cette lettre la publicité qu'elle comporte et agréer l'assurance de notre parfaite considération.

Le Comité de la grève.

On dit néanmoins qu'un vingtaine d'ouvriers seraient repris le travail.

Chez les fils Alfred Motte

La situation de la grève des fils de M. Alfred Motte, rue des Longues-Haies, est sur le point de changer. Un accord serait intervenu entre les ouvriers qui reprendront peut-être le travail jeudi matin.

Chez M. A. Prouvost

A la filature de M. Amédée Prouvost, au Petit Beaumont, 30 rattacheurs et 2 bâcleurs se sont mis en grève en demandant l'application de l'ancien tarif.

Un Piège

Des étiquettes gommées ont été collées en ville dans la soirée d'hier. Elles portent ces mots écrits à la plume :

Peuple debout!
Vive la grève générale!
Vive la révolution!

Nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il s'agit, en l'espèce, d'une manœuvre cléricale.

Ceux qui jadis ont apposé les petits imprimés contre les juifs, et sous le portrait de Gambetta ont trouvé une grande parenté avec les colleurs d'étiquettes d'hier.

Les travailleurs ne se laisseront pas prendre à ce piège grossier qui ne peut tromper que les ignorants. Une grève générale justifierait aux yeux des cléricaux l'intervention de la force armée, et toutes les revendications prétérieures se trouveraient du même coup enterrées.

Ouvriers, garde à vous ! Ne tombez pas dans les traquenards cléricaux. Soyez calmes, très calmes.

A propos des grèves

Il paraîtrait que hier nous avons failli assister à un chambardement général, suivre des grévistes.

Nul ne s'en serait douté tant la ville était tranquille, grévistes, conscients du leur dignité, cet été digne.

Mais, un journal, grossissant à plaisir une manifestation de la rue, avait donné l'alarme et des dépêches avait été échangées entre le préfet et la préfecture, et la gendarmerie a gardé la limite entre Roubaix et Tourcoing.

Toutes ces mesures qui ont nécessité la présence de M. le commissaire de police de l'ambassade, tous les autres députés du Nord et du Pas-de-Calais, à l'exception de M. Durand-Viel, qui s'est abstenu.

Excursion à Paris

A l'occasion de la Saint-Eloi le chemin de fer du Nord organise un train de plaisir pour Paris au départ d'Hazebrouck, Armentières, Tourcoing, Roubaix et Lille. Départ : nuit du 2 au 3 décembre ; retour le 5 décembre.

Les Conférences populaires

A ECAILLON

Samedi dernier 25 novembre, M. Riquet, professeur à l'Ecole normale de Douai, faisait une conférence sur le sujet suivant : **Le Transvaal, les Boers, l'Origine de la lutte entre les Boers et les Anglais.**

Parmi les assistants, on remarquait Mme Riquet, MM. Mazure, maire d'Ecaillon ; D'Herbecourt, adjoint au maire ; Rocquet, conseiller municipal ; Bajeux, instituteur honoraire; Lecoufle, propriétaire à Ecaillon, adjoint au maire de Marchiennes: Trolin, instituteur à Mauvy.

M. Fréalle, instituteur-adjoint à Douai, a présenté le conférencier et, au nom de tous les assistants, l'a félicité d'avoir été reçu avec le numéro 1 inspecteur de l'enseignement primaire.

M. Riquet a traité son sujet en maître : parlant avec clarté et précision, il s'est mis à la portée son auditoire qui, vivement intéressé, ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

M. Bouvier